



Compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 des Boucles de la Marne du 3 juillet 2008 à la Mairie de Congis-sur-Thérouanne

Rédacteur : B.LELAURE

Etaient présents :

Prénom	Nom	Organisme
Olivier	PATRIMONIAUX	DIREN Ile-de-France
Caroline	LAVALLARD	DIREN Ile-de-France
Christine	HAQUIN	DDAF 77
Francis	ELU	Maire de CONGIS-SUR-THEROUANNE et vice président du Conseil Général de Seine-et-Marne
Jean-Pierre	LABOURDETTE	Adjoint au Maire de CONGIS-SUR-THEROUANNE
Hervé	DENIZO	Adjoint au Maire de CARNETIN
Pascal	LEROY	Maire de CARNETIN et représentant de la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire
Xavier	FRANCOIS	Mairie de VIGNELY
Jean-Claude	MARCHAND	Maire de VIGNELY
Patrick	MOLLER	Adjoint au Maire de LESCHES
Gérard	RAUSCENT	Mairie d'ANNET-SUR-MARNE
David	LALOI	Membre du CSRPN
Géry	WAYMEZ	Communauté de communes du Pays de l'OURCQ
Christian	TRONCHE	Maire de TANCROU
Paul	THOMERET	Adjoint au Maire de TANCROU
Daniel	BEAUVAIS	Adjoint au Maire de LUZANCY



Prénom	Nom	Organisme
Yves	DAVID	CORIF
Marc	LAPORTE	CSRPN
Emeline	LANGLET	LPO Île-de-France
Philippe	LOPEZ	Président du CODERANDO 77
Sabrina	HAMINA	CODERANDO 77
Philippe	BUSCH	Comité départementale de Canoë-Kayak de Seine-et-Marne
Marie-Pierre	PINON	Fédération de Seine et Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Angélique	LUCAS	Agence des espaces verts
Benoît	LELAURE	Agence des espaces verts
Nicolas	BOULARD	Agence des espaces verts



Compte rendu de la réunion

Sous la présidence de la Région Ile-de France, représentée par Madame WORTHAM, conseillère régionale, la séance du premier comité de pilotage du site Natura 2000 « Boucles de la Marne » est ouverte.

Monsieur Francis Elu, Maire de Congis-Sur-Thérouanne, salue l'ensemble des participants et exprime la satisfaction de la mairie d'accueillir ce premier comité de pilotage NATURA 2000 sur la commune. Madame WORTHAM prend ensuite la parole et rappelle brièvement que la Région est la structure porteuse du projet et que c'est donc à ce titre qu'elle a pris la présidence du comité de pilotage. De plus, Madame WORTHAM précise que l'Agence des espaces verts a été désignée opérateur et a effectué le recrutement d'un chargé de mission, Benoît LELAURE, qui appuiera techniquement et administrativement le comité de pilotage dans sa mission de rédaction du Document d'Objectifs.

Madame WORTHAM lance la présentation et explique que celle-ci va être structurée en 4 parties :

- Une introduction sur l'histoire géologique et l'évolution des paysages du site
- Une explication de ce qu'est Natura 2000 et de sa mise en œuvre
- Une description des principales caractéristiques du site
- Un échange entre les membres du comité de pilotage

1- Un patrimoine naturel exceptionnel hérité des interactions entre l'homme et son environnement

En introduction, Benoît LELAURE présente rapidement les grands événements géologiques qui ont conduit à la création du Bassin Parisien et de son réseau hydrographique. Puis l'utilisation des milieux par l'homme au cours des siècles précédents est brièvement retracée.

Viticulture, élevage, céréaliculture se sont succédés provoquant des évolutions fortes des paysages. De plus, l'exploitation, passée et contemporaine, des ressources du sous-sol a marqué le milieu, laissant derrière elle de nombreux plans d'eau s'égrenant le long de l'épine dorsale de ce territoire : la Marne. Omniprésente, l'eau est l'élément structurant du paysage.

Pour conclure, Benoît LELAURE insiste sur le fait que la mosaïque de milieux (zones humides, forêts, terres agricoles) caractérisant ce territoire est propice à une forte diversité biologique, notamment pour l'avifaune. Cette richesse ornithologique vaut au site d'être reconnu au niveau européen dans le cadre de Natura 2000.

2- Présentation de la démarche Natura 2000

Après avoir rappelé l'historique de la naissance de Natura 2000 et les deux directives européennes qui régissent ce concept, Geneviève WORTHAM développe comment la démarche Natura 2000 va être mise en œuvre en France. L'organisation des acteurs est détaillée. Elle s'articule autour d'un comité de pilotage composé des acteurs du territoire chargé de mener le projet, et d'un opérateur local (l'Agence des espaces verts), cheville ouvrière responsable de l'appui technique et administratif du comité. Le choix de la France de mettre les collectivités territoriales au cœur de ce projet est mis en avant. L'objectif du programme est de préserver et de valoriser le patrimoine naturel tout en tenant compte des activités socio-économiques. La présidente insiste sur le fait qu'il s'agit bien d'une démarche volontaire et contractuelle s'appuyant sur deux outils, une charte et des contrats, à destination des propriétaires et de leurs ayants droit. Les signataires de la Charte et/ou des contrats s'engagent à mettre en œuvre sur leurs parcelles une gestion favorable à la biodiversité telle que décrite dans le document d'objectifs (DOCOB). En contrepartie, ils peuvent bénéficier d'avantages financiers (rémunération et/ou une exonération de la taxe sur le foncier non bâti).



Benoît LELAURE expose quel va être le planning de travail des années à venir. Trois grandes étapes vont être suivies :

- La réalisation d'un diagnostic biologique (déléguée à un Bureau d'étude au terme d'un appel d'offre) et d'un diagnostic socio-économique (réalisé par l'AEV), vont constituer la première phase du travail et se dérouler jusqu'au mois d'août 2009.
- La définition des espèces prioritaires et des enjeux de conservation sera déterminée en croisant les données récoltées lors des diagnostics.
- Enfin le travail se terminera par l'élaboration de mesures de gestion qui seront formalisées dans un document final appelé document d'objectifs.

L'objectif affiché est de terminer la rédaction du DOCOB pour début 2010.

3- Les caractéristiques principales du site Natura 2000

Le site des Boucles de la Marne est comparé aux autres sites Natura 2000 d'Ile de France (taille, population etc...). Ce site est original car il est constitué de huit entités distinctes qui s'égrènent le long de la Marne sur plus de trente kilomètres. Ces différents noyaux se caractérisent par la présence de nombreux plans d'eau témoins de l'activité d'extraction de granulats qui est toujours en cours. Les zones humides sont nombreuses et n'abritent pas moins de 11 espèces nicheuses inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux. Le site revêt une importance régionale pour les populations de Blongios nain et d'Édicnème criard qui y nichent. Benoît LELAURE décrit ces espèces ainsi que leur biologie. La Zone de Protection Spéciale présente des enjeux différents selon les entités. Mme Wortham fait remarquer qu'il existe un gradient entre les noyaux de la ZPS situés à l'est qui sont à caractère rural et les noyaux de l'ouest où la pression urbaine est plus forte. Il en découle des enjeux différents en termes d'utilisation de l'espace et de protection de la biodiversité.

4- Echanges

Une fois la présentation terminée, Mme WORTHAM propose que chacun s'exprime librement et pose des questions.

Q : M. Lopez, président du CODERANDO, demande si le ratio entre terrains publics et terrains privés est connu sur le site.

R : Benoît LELAURE précise que le calcul exact n'a pas encore été fait mais que le pourcentage de terrains publics doit approcher les 50%.

Q : M. Busch, du Comité Départemental de Canoë Kayak, explique qu'il n'est pas rare de trouver des nids lors du débarquement des canoës sur les berges. M. Busch se demande si l'intégration du site au réseau Natura 2000 va engendrer des interdictions de débarquement sur certaines berges.

R : Benoît LELAURE répond que NATURA 2000 n'induit aucune interdiction. Par contre, il pourra être intéressant dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, de croiser les données des inventaires de l'avifaune (lieux de nidification) avec l'utilisation des berges par les kayakistes afin d'identifier s'il y a des risques de dérangements et auquel cas faire de la sensibilisation.

Nicolas Boulard (AEV) précise que la plupart des espèces nicheuses inscrites à l'annexe 1 du site ne nichent pas sur les berges. Le dérangement devrait donc être limité.

Q : P. LOPEZ (CODERANDO) demande si l'inventaire des chemins de randonnée qui traversent la zone Natura 2000 a été fait.

R : Benoît LELAURE répond que non, mais que ce travail sera réalisé prochainement.



Q : La question des critères qui conduisent à la désignation d'une ZPS est soulevée

R : Olivier Patrimoniaux répond que les critères sont la présence des espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive oiseaux pour les ZPS, et les espèces inscrites à l'annexe 2 de la Directive habitat pour les autres sites Natura 2000.

Q : M Leroy, maire de Carnetin, évoque la problématique de l'utilisation des sites par des motocross et veut savoir si Natura 2000 peut changer quelque chose à cela.

R : Nicolas Boulard, de l'AEV, répond que Natura 2000 n'a pas de valeur réglementaire à ce niveau là et qu'il existe déjà un certain nombre de textes encadrant la pratique de cette activité.

Q : M.Lopez veut savoir si les fonds NATURA 2000 peuvent être utilisés pour faire de la signalétique sur les chemins.

R : Christine Haquin, de la DDAF, répond qu'il n'y a pas de fonds spécifiques destinés à la mise en place d'une signalétique à destination du grand public dans les contrats Natura 2000. Cependant il est possible pour un propriétaire qui a signé un contrat d'utiliser une partie des fonds pour faire de l'affichage expliquant ce qui a été mis en place sur sa parcelle.

Nicolas Boulard ajoute que la démarche Natura 2000 peut être l'occasion de réfléchir à la mise en place de panneaux mais que les fonds nécessaires doivent être mobilisés par les collectivités territoriales.

Tout le monde s'accorde à dire qu'il est important de maîtriser l'ouverture au public quand elle est décidée.

Francis Elu insiste sur le fait qu'il est fondamental de communiquer, notamment auprès des écoles, pour sensibiliser les jeunes à l'environnement.

Benoît LELAURE rappelle que plusieurs supports de communication seront utilisés pour accompagner le projet (internet, plaquette, lettre semestrielle, exposition itinérante) et que des interventions dans les mairies et les écoles peuvent être faites si les maires en font la demande.

Après cet échange, la séance est levée.